

Département de Vaucluse

**Commission Communale  
d'Actions Sociales de  
VENASQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ACTIONS SOCIALES**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le 15/04/2026  
ID : 084-268401098-20260414-DE\_CCAS\_26\_1\_4-DE

**délibération :**  
**DE\_CCAS\_2026\_1\_4**

Nombre de conseillers en  
exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

**Objet : Délibération du  
conseil d'administration du  
CCAS pour l'élection d'une  
vice-présidente**

L' an deux mille vingt six, le mardi quatorze avril à 18 h 00, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des réunions, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, La Présidente.

Date de convocation du : 09 Avril 2026

**Présents :** Madame PLANCHER Dominique, Madame PLANCHOT Catherine, Madame HOSTEIN Agnès, Madame CHABRAN Sophie, Madame WUNSCHÉ Evelyne, Madame BRES Sylvie, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile

**Pouvoirs :**

Madame PHAM-TRONG Muriel a donné pouvoir à Madame HOSTEIN Agnès

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame PHAM-TRONG Muriel

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine RICARD

Rapporteur : Dominique Plancher

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;  
La présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein une vice-présidente. Elle demande aux candidates à ce poste de se déclarer.

Est candidate :  
Mme Catherine PLANCHOT

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9  
Majorité absolue : 5

a obtenu :  
\_ Mme Catherine PLANCHOT : 9 voix

- Mme Catherine PLANCHOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.  
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont  
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Présidente,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Catherine RICARD

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 084-268401098-20260414-DE\_CCAS\_26\_1\_4-DE

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Emis le 14/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

15/04/2026

La Présidente

Dominique PLANCHER

